

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 2 octobre 2017

Séance du 8 septembre 2017

30 PRU Rouher - Remembrement foncier secteurs Herbeval/Ferry/Macé - Echange foncier avec Oise Habitat

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mme JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme CARLIER	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme DUHIN
M. LELONG	Pouvoir à :	Mme FAZAL
Mme SAVAS	Pouvoir à :	M. ATAKAYA
M. BOULHAMANE	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

■ Rapport de présentation :

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre du remembrement foncier du PRU Rouher, la Ville et Oise Habitat envisagent de procéder à un échange foncier afin de régulariser les limites de propriétés entre la Ville et Oise Habitat conformément aux résidentialisations réalisées par Oise Habitat et aux requalifications des espaces publics réalisées par la Ville conformément aux orientations du PRU Rouher.

Par délibération du 26 septembre 2016, le conseil municipal a décidé de désaffecter et de déclasser du domaine public communal les emprises destinées à être cédées à Oise Habitat pour leurs travaux de résidentialisation.

Cet échange foncier porte sur les parcelles suivantes :

- Cession par Oise Habitat au profit de la Ville :
 - parcelles cadastrées section BD n°780 – 782 et 783 pour 3 501 m² sises rue Jules Ferry ;
 - parcelles cadastrées section BE n°400 – 404 – 411 – 412 – 414 – 416 – 417 – 418 et 420 pour 3 854 m² sises rue d'Herbeval ;
 - parcelles cadastrées section BE n°425 et 426 pour 162 m² sises impasse Jean Macé.
- Cession par la Ville au profit de Oise Habitat :
 - parcelles cadastrées section BD n°784 – 785 – 786 et 787 pour 51 m² sises rue Jules Ferry et rue des Champs ;

1/3

maintenant !

- parcelles cadastrées section BE n°405 – 407 – 408 et 421 pour 659 m² sises rue d'Herbeval et rue de la Garenne ;
- parcelles cadastrées section BE n°423 et 427 pour 90 m² sises impasse Jean Macé.

Par courriel réceptionné en date du 16 mars 2017, France Domaine a déterminé la valeur vénale des parcelles cédées par Oise Habitat à 22 554 € et des parcelles cédées par la Commune à 2 400 €.

Au vu de l'intérêt que représente pour la Commune et Oise Habitat ce projet de remembrement foncier permettant la requalification du secteur par les travaux concomitants de Oise Habitat et de la Ville, il est proposé de procéder à cet échange foncier à titre gratuit.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cet échange de parcelles à titre gratuit avec Oise Habitat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tous les documents y afférents.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits sur le budget de la Ville,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2016,
Vu l'avis de France Domaine réceptionné le 16 mars 2017,
Vu les plans ci-annexés,
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 8 septembre 2017,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter l'échange foncier à titre gratuit avec Oise Habitat portant sur les biens suivants :

- > Cession par Oise Habitat au profit de la Ville des parcelles cadastrées section BD n°780 – 782 et 783 pour 3 501 m² sises rue Jules Ferry, BE n°400 – 404 – 411 – 412 – 414 – 416 – 417 – 418 et 420 pour 3 854 m² sises rue d'Herbeval et BE n°425 et 426 pour 162 m² sises impasse Jean Macé ;
- > Cession par la Ville au profit de Oise Habitat des parcelles cadastrées section BD n°784 – 785 – 786 et 787 pour 51 m² sise rue Jules Ferry et rue des Champs, BE n°405 – 407 – 408 et 421 pour 659 m² sises rue d'Herbeval et rue de la Garenne et BE n°423 et 427 pour 90 m² sises impasse Jean Macé.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **03 OCT. 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 05.10.17
et publication ou notification le 05.10.17
affiché le 03.10.17
CREIL, le 05.10.17


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise


Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT



Envoyé en préfecture le 05/10/2017

Reçu en préfecture le 05/10/2017

Affiché le 03/10/2017



ID : 060-216001743-20171002-DLRG171002030-DE